

de la même paroisse, afin de réchauffer les âmes tièdes au feu de leur ferveur.

Comme conclusion, nous demanderons donc aux religieux et aux aumôniers de faire en sorte que les âmes sur lesquelles ils disposent d'une certaine influence, soient les plus exactes à remplir les devoirs de la vie paroissiale.

Qu'ils n'attirent pas, à leurs offices du dimanche et des jours de fête, du Carême et de l'Avent, les personnes dont la place est ailleurs. Que, dans la ville épiscopale, ils exhortent plutôt les fidèles à assister aux prédications du Carême qui ont lieu à la Cathédrale, centre de toutes les paroisses.

Qu'ils ne détachent pas de la vraie vie de l'Eglise, au point de vue liturgique et hiérarchique, les âmes les plus pieuses ou celles qui appartiennent aux classes supérieures de la société ; qu'ils n'en fassent pas une caste à part, une église juxtaposée à la véritable paroisse. Que ces âmes continuent à faire partie du troupeau commun des fidèles et à apporter aux assemblées générales de ces fidèles la part de prières, de bon exemple, de concours personnel que Dieu demande d'elles.

En un mot, que les *prêtres* réguliers ou séculiers, qui *deservent les chapelles, restent les auxiliaires du clergé de paroisse*, soient même, si l'on veut, l'avant-garde de ce clergé, mais ne se substituent pas à lui et ne prétendent pas faire son travail au grand détriment de l'union, du rapprochement des classes et de la vie de foi dans l'Eglise (1).

Au Manitoba

“ Il y a des gens qui, en ce moment, se mêlent de faire des insinuations relativement à l'attitude du gouvernement dans la question des écoles publiques. Ces gens-là n'hésitent pas à dire que le gouvernement a failli à ce sujet. Mais je puis leur dire qu'il n'ont jamais fait de plus grande erreur. Il est impossible au gouvernement de placer des employés à la porte de chaque école, pour surveiller ce qui s'y passe ; mais ce que le gouvernement peut faire et ce qu'il fera sera de voir à ce que l'octroi du gouvernement soit retiré si les règlements concernant la direction des écoles sont violés.

“ Le gouvernement garde aujourd'hui l'attitude qu'il a toujours maintenue depuis que la loi des écoles publiques a été

(1) *Bulletin* du diocèse de Bayonne.